

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40^e année – N° 4 – Mercredi 31 janvier 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Renonciation à la pratique du notariat

Par la présente, la Chancellerie d'Etat informe que M^e Laurent Helg, notaire à Delémont, a renoncé à l'exercice de la profession de notaire avec effet au 31 décembre 2017.

Delémont, le 31 janvier 2018

La Chancellerie d'Etat
Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'Etat

République et Canton du Jura

Election au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Hansjörg Ernst, député suppléant, Courgenay,

– M. Baptiste Laville, Porrentruy, est élu député suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 31 janvier 2018.

Delémont, le 16 janvier 2018

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service de la santé publique

Examen intercantonal 2018 pour ostéopathes

Vu l'art. 7 al. 3 du règlement du 23 novembre 2006 de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse, le Comité directeur de la CDS a décidé de fixer comme suit l'examen intercantonal pour ostéopathes:

Examens 1^{re} partie: **du 1^{er} au 30 septembre 2018**

Examens 2^e partie: **du 1^{er} au 30 juin 2018**

Lieu: les lieux d'examen seront fixés ultérieurement en fonction de la répartition linguistique et géographique des candidates et des candidats.

Les candidates et les candidats admis à l'examen pratique durant la période transitoire du Règlement ainsi que les candidats qui ont réussi la 1^{re} partie de l'examen intercantonal doivent faire parvenir leur inscription par le talon d'inscription de la CDS dûment rempli et signé, concernant ces derniers, accompagné des documents requis,

jusqu'au 31 mars 2018 dernier délai concernant les examens 2^e partie,

les candidats qui souhaitent s'inscrire à l'examen 1^{re} partie et qui remplissent les conditions d'admission à cet examen (art. 11 du Règlement) doivent faire parvenir leur inscription au moyen du talon d'inscription de la CDS dûment rempli et signé, accompagné des documents requis,

jusqu'au 30 juin 2018 dernier délai concernant les examens 1^{re} partie,

par courrier au **Secrétariat central de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne.**

Le règlement concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes et le formulaire d'inscription y relatif peuvent être commandés auprès du **Secrétariat central de la CDS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne**, ou téléchargés depuis notre site web à l'adresse <http://www.gdk-cds.ch/index.php?id=553&L=1>

La convocation à l'examen ainsi que le lieu et la date de l'examen sont transmis directement aux candidates et aux candidats après expiration du délai d'inscription.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248

Commune: Saignelégier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **SnowUp Interjurassien
Journée de mobilité douce
hivernale**

Tronçon: **Saignelégier, centre de Loisirs –
Frontière BE, bas du Cernil**

Durée: **Le dimanche 4 février 2018**
de 8 h à 18 h
Particularités: Néant
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 5 janvier 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courtedoux

Entrée en vigueur du règlement de location des terrains agricoles

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courtedoux le 2 novembre 2017, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 janvier 2018.

Réuni en séance du 24 janvier 2018, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courtedoux, le 26 janvier 2018

Le Conseil communal

Courtedoux

Entrée en vigueur du règlement relatif au statut du personnel

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courtedoux le 14 décembre 2017, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 16 janvier 2018.

Réuni en séance du 24 janvier 2018, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courtedoux, le 26 janvier 2018

Le Conseil communal

Haute-Sorne

Assemblée de la Bourgeoisie de Courfaivre, mercredi 28 février 2018, à 20h, au Centre Rencontres, salle «Mime», à Courfaivre

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 25.09.2014.
4. Constitution, à charge de l'immeuble feuillet 606 du ban de Haute-Sorne-Courfaivre, propriété de la Bourgeoisie de Courfaivre, en faveur de l'immeuble feuillet 2723 du ban de Haute-Sorne-Courfaivre, propriété de M. et M^{me} Yoann et Elodie Schaffner, d'une servitude foncière de droit de passage pour une conduite d'eaux usées existante afin de permettre son raccordement au collecteur principal.
5. Proposer 5 candidat-e-s en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membre de la commission bourgeoise.
6. Divers et imprévu.

Remarques:

a) Candidatures à la commission bourgeoise

Les ayants droit au vote en matière bourgeoise qui souhaitent déposer leur candidature à la commission bourgeoise peuvent le faire:

- par écrit au Conseil communal jusqu'au 16 février 2018, à 18h;
- oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 28 février 2018.

b) PV de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2014

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 25.09.2014 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Haute-Sorne, le 25 janvier 2018

Le Conseil communal

Montfaucon - Les enfers

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de Sépulture de Montfaucon - Les Enfers, mardi 6 mars 2018, à 20h 15, salle paroissiale N° 1, à Montfaucon

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mai 2017.
2. Investissement pour une extension des columbariums.
3. Comptes 2017.
4. Budget 2018.
5. Divers et imprévus.

Le Conseil de l'Arrondissement de Sépulture

Porrentruy

Entrée en vigueur du règlement concernant les indemnités des autorités communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil de ville de Porrentruy le 16 novembre 2017, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 11 janvier 2018.

Réuni en séance du 22 janvier 2018, le Conseil municipal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la chancellerie municipale.

Au nom du Conseil municipal

Le maire: G. Voirol

Le chancelier: F. Valley

Porrentruy, le 24 janvier 2018

Avis de construction

Les Bois

Requérants: Alessia et Marco Batista, route de la Jaluse 10, 2400 Le Locle. Auteur du projet: Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Projet: construction d'une maison familiale avec un garage privé 2 places, une terrasse couverte et PAC extérieure, pose d'un poêle avec conduit de fumée en toiture, sur la parcelle N° 1185 (surface 727 m²), sise Derrie Lai Bâme. Zone d'affectation: habitation HAC.

Dimensions principales: longueur 10 m 87, largeur 8 m 87, hauteur 6 m 24, hauteur totale 8 m 43. Dimensions garage privé toit plat: longueur 8 m 41, largeur 6 m 30, hauteur 3 m 62, hauteur totale 3 m 62. Dimensions terrasse couverte toit plat: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 93, hauteur totale 2 m 93.

Genre de construction: murs extérieurs: habitation: ossature bois isolée, garage: lames de bois. Façades: habitation: crépissage, teinte blanc cassé, garage: lames bois, teinte grise. Couverture habitation: tuiles, teinte grise, pente 25°. Garage privé: toit plat en dalle bois avec gravier. Terrasse couverte: toit plat en dalle bois avec gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 mars 2018 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 29 janvier 2018

Le Conseil communal

Courtedoux

Requérant: Pascal Marchand, Route du Creugenat 117b, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: Pascal Marchand, Route du Creugenat 117b, 2905 Courtedoux.

Projet: démolition d'un silo en tranchée et de 4 silos tours, construction de deux silos contigus, en tranchée, avec une fosse cylindrique de 15 m³ pour récupération des jus, sur la parcelle N° 429 (surfaces 4000 m² SA et 13286 m² ZA), sise Les Avies du Creugenat. Zone d'affectation: ZA.

Dimensions principales: longueur 36 m, largeur 14 m 60, hauteur 2 m 64, hauteur totale 2 m 64. Dimensions fosse: diamètre 2 m 80, enterrée.

Genre de construction: murs extérieurs: murs d'éléments en béton préfabriqué en L. Façades: béton teinte grise. Couverture: bâche plastique teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 mars 2018 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 23 janvier 2018

Le Conseil communal

Damphreux

Requérants: Liliana Da Silva et Thomas Rolland, Sur la Côte 351B, 2902 Fontenais. Auteur du projet: Planibat Sàrl, Rue de l'Eglise 15, 2942 Alle.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double, pergola bioclimatique, poêle, entrée couverte, 2 velux et PAC extérieure, sur la parcelle N° 2290 (surface 883 m²), sise Vie de Bonfol. Zone d'affectation: habitation HA, plan spécial Sur les Curtils.

Dimensions principales: longueur 17 m 10, largeur 7 m 16, hauteur 5 m 23, hauteur totale 8 m 30. Dimensions garage: longueur 6 m 29, largeur 7 m 76, hauteur 3 m 30, hauteur totale 3 m 30. Dimensions pergola bioclimatique: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 60, hauteur totale 3 m 60.

Genre de construction: matériaux: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teintes brune et grise. Toiture: tuiles, teinte grise.

Dérogations requises: art. 17 al. 1 plan spécial – pente toiture, art. 17 al. 4 plan spécial – teinte couverture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mars 2018 au secrétariat communal de Damphreux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux, le 29 janvier 2018

Le Conseil communal

Delémont

Requérante: Madame Gobat Claudine, Rue de la Fenaison 47, 2800 Delémont. Auteur du projet: Libotech Sàrl, Chemin des Places 4, 2800 Delémont.

Projet: déconstruction des bâtiments N^{os} 41 et 41A ainsi que d'une petite construction existante, construction d'un immeuble comprenant 10 appartements et 1 couvert pour 10 voitures, construction d'un couvert pour 8 voitures et aménagement de 2 places de stationnement extérieures, sur la parcelle N° 1846 (surface 1645 m²), sise Rue du Temple. Zone de construction: HAa: zone d'habitation A secteur a.

Description: immeuble d'habitation.

Dimensions principales: longueur 30 m 22, largeur 17 m 45, hauteur 7 m 45, hauteur totale 10 m 05. Dimensions couvert: longueur 20 m 40, largeur 5 m 70, hauteur 2 m 10, hauteur totale 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: panneaux max Exterior, couleur: bois et anthracite. Couverture: gravier et panneaux solaires. Chauffage: PAC.

Dérogation requise: art. 61 RCC: alignements et distances.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 2 mars 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 29 janvier 2018

Service de l'urbanisme,
de l'environnement
et des travaux publics

Haute-Ajoie / Damvant

Requérants: Edwige & David Chêne, Le Bout-d'dôs 40C, 2912 Réclère. Auteur du projet: Edwige & David Chêne, Le Bout-d'dôs 40C, 2912 Réclère.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voiture et bûcher en annexe contiguë, terrasse non couverte et PAC ext., sur la parcelle N° 328 (surface 11403 m²), sise Clos de la Cure. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 12 m 20, largeur 10 m 22, hauteur 5 m 90, hauteur totale 8 m 40. Dimensions couvert voiture et bûcher: longueur 10 m 40, largeur 4 m 56, hauteur 3 m 30, hauteur totale 3 m 30.

Genre de construction : matériaux : ossature bois isolée. Façades : maison : crépi, teinte blanc cassé/Annexe : bardage bois, teinte grise. Toiture : maison : tuiles TC, teinte anthracite/Annexe : étanchéité bitumineuse, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mars 2018 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevèze, le 26 janvier 2018

Le Conseil communal

Muriaux / Les Emibois

Requérant : Marcelin Paratte, Route des Breuleux 65, 2338 Les Emibois. Auteur du projet : Blumer-Lehmann AG, Erlenhof, 9200 Gossau.

Projet : construction d'un poulailler d'élevage BIO, 4160 poulettes, avec une remise agricole au sous-sol et un dépôt à fiente, une fosse à purin, pose de 2 cheminées de ventilation en toiture, pose de 2 silos à fourrage, pose d'une citerne à gaz enterrée pour le chauffage, aménagement d'un parc avicole clôturé, sur la parcelle N° 213 (surface 60145 m²), sise Prâ Saint. Zone d'affectation : agricole.

Dimensions principales poulailler : longueur 38 m 50, largeur 13 m 26, hauteur 7 m 90, hauteur totale 7 m 90. Dimensions fosse à purin : longueur 6 m 99, largeur 5 m 50, hauteur 5 m, hauteur totale 5 m. Dimensions citerne à gaz chauffage : longueur 4 m 26, diamètre 1 m 25, enterrée. Dimensions 2 silos à fourrage (hauteur posée) : diamètre 2 m 48, hauteur 6 m 44, hauteur totale 6 m 44.

Genre de construction : murs extérieurs : poulailler : panneaux isolés en tôle, façade côté parc avicole, grillage fixe ; remise agricole : béton. Façades : poulailler : tôle, teinte brun noisette RAL 8011, grillage aluminium ; remise agricole : béton, teinte grise. Couverture : poulailler : panneaux en tôle isolée, teinte anthracite RAL 7016, pente : 15°

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 mars 2018 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 25 janvier 2018

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérants : Laura & Stéphane Crevoisier, Rue de la Gare 3, 2720 Tramelan. Auteur du projet : Laurie Lehmann, architecte HES, Prés Limenans 1, 2720 La Tanne.

Projet : construction d'une maison familiale avec salon de coiffure, terrasse couverte (rez) et non couverte (étage), garage double avec panneaux solaires sur toiture plate, PAC ext., sur la parcelle N° 2082 (surface 820 m²), sise Chemin des Polisseurs. Zone d'affectation : mixte MAb, plan spécial Sous les Clos.

Dimensions principales : longueur 12 m 14, largeur 10 m 35, hauteur 6 m 10, hauteur totale 7 m 60. Dimensions garage/cave : longueur 7 m 15, largeur 7 m 70, hauteur 3 m 35, hauteur totale 3 m 35. Dimensions avancée Sud sur 1 niveau : longueur 10 m 35, largeur 3 m 65, hauteur 4 m 50, hauteur totale 4 m 50.

Genre de construction : matériaux : maçonnerie, isolation, panneaux int. et ext. Façades : crépi, teinte blanc cassé ou légèrement rosé, à préciser. Toiture : tuiles mécaniques, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 mars 2018 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 31 janvier 2018

Le Conseil communal

Val Terbi / Corban

Rectification

Requérants : Catherine et Simon Sollberger, Le Grand Chenal 5, 2826 Corban.

Projet : démolition de la stabulation du bâtiment N° 1 et non 5, sise Le Petit Chenal et non le Grand Chenal.

Vicques, le 29 janvier 2018

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une réorganisation interne, l'Office de l'environnement met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-tive à 70 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission : Rattaché-e à la Cellule Administration de l'Office de l'environnement, le-la titulaire évoluera dans un environnement dynamique et varié et bénéficiera des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur ses compétences et son indépendance de travail. Le-La titulaire sera notamment chargé-e d'assumer des tâches de secrétariat au sein du Domaine Eaux et Environnement et participera aux tâches générales du secrétariat. Il-Elle assurera le suivi des affaires courantes au sein du Domaine, gèrera l'échéancier, rédigera la correspondance, organisera, convoquera et tiendra les procès-verbaux de diverses séances et groupes de travail. Il-Elle interviendra dans la gestion

du Fonds des déchets et dans le suivi administratif des subventions. Il-Elle préparera les décisions et participera au traitement administratif des autorisations délivrées par l'Office. Chargé-e de la formation des apprenti-e-s employé-e-s de commerce, il-elle supervisera l'ensemble de leur travail fourni.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Une expérience professionnelle de 3 à 5 ans minimum représente un atout. Sens de l'organisation et des priorités, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail, maîtrise de la communication orale et écrite et sens de la collaboration. Présenter un intérêt certain pour la formation des apprenti-e-s et le domaine technique.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice administratif-ve IIb/Classe 7.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2018.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Patrice Eschmann, chef de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-tive Cellule Administration ENV », jusqu'au 9 février 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, l'Office de l'environnement met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-tive à 70 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Rattaché-e au Domaine Eaux et Environnement de l'Office de l'environnement, le-la titulaire évoluera dans un environnement dynamique et varié et bénéficiera des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur ses compétences et son indépendance de travail. Dans le cadre des demandes de permis de construire et des autres autorisations exigées par les différentes législations, il-elle sera chargé-e de vérifier le contenu des dossiers, de gérer le processus d'analyse interne, de coordonner les dossiers en requête d'une autorisation et de rédiger les décisions de l'Office. Il-elle veillera au respect des délais impartis et de l'exhaustivité de la décision en matière environnementale. de et de contrôler les autorisations délivrées par ENV. Il-elle sera chargé des contacts avec les requérant-e-s et les autorités cantonale et communales impliquées.

Profil: Etre au bénéfice d'un diplôme d'une haute école (HE) ou d'un bachelors ou formation et expérience

jugées équivalentes. Intérêt pour le droit de l'environnement et connaissance des procédures administratives. Une expérience dans le domaine administratif, avec expérience de gestion autonome d'un domaine d'activité représente un atout. Bonnes connaissances des outils informatiques usuels et du géoportail. Sens de l'organisation et des priorités; capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale et aisance rédactionnelle, compétences d'assistance ou de préparation du travail.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice administratif-tive IV/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2018.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Patrice Eschmann, chef de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-tive Domaine Eaux et Environnement ENV », jusqu'au 9 février 2018.

www.jura.ch/semplis



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

En prévision du départ en retraite du titulaire, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division artisanale, un poste d'

Enseignant-e de branches professionnelles pour les apprenti-e-s du domaine de la fonderie

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine de la fonderie pour les professions de mouleur-euse CFC et technologique de fonderie CFC, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 2-3 périodes hebdomadaires (env. 10%)

Profil:

- Formation de base de fonderie, complétée par une formation supérieure dans le domaine concerné
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e postobligatoire II/Classe 17, en fonction du dossier

Entrée en fonction :

1^{er} août 2018 (début des cours: 20 août 2018)

Lieu de travail: Delémont, division artisanale du CEJEF

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division artisanale, M. Jean-Bernard Feller (032 420 75 00) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation branches professionnelles Fonderie », **jusqu'au 2 mars 2018**.

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »



Dans le cadre de changements intervenus au sein d'une entreprise de taxi(s), au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de type A, et comme l'exige le règlement en la matière, la **Municipalité de Delémont** met au concours:

1 autorisation d'exploiter une entreprise de taxi(s) – type A

Les candidatures, accompagnées des documents usuels (conformément au Règlement concernant le service des taxis, du 21 mars 2016) doivent être adressées au Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Liberté 1, 2800 Delémont, **jusqu'au 26 février 2018**.

Vous pouvez vous référer au site internet de la Ville ([www.delemont.ch/Mises au concours](http://www.delemont.ch/Mises_au_concours)), et le Règlement concernant le service des taxis peut être consulté via le même site ([www.delemont.ch/Autorites-politiques/Reglementation communale](http://www.delemont.ch/Autorites-politiques/Reglementation_communale)).

Le Commissaire de la Police municipale, M. Roland Moritz, se tient également à votre disposition si nécessaire (032 422 44 22).

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



La Haute École Pédagogique - BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne - partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La Haute École Pédagogique - BEJUNE cherche:

2 Stagiaires MPC

1 Stagiaire pré-HES en information documentaire

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emplois » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation: **9 février 2018**.

journalofficiel@pressor.ch